



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ANNÉE 2022

APPELS A PROJETS

« POLITIQUE DE LA VILLE » et « VILLE VIE VACANCES »

Madame, Monsieur,

Parce que nous sommes convaincues que le tissu associatif parisien est essentiel à la vitalité de nos quartiers, à l'amélioration de la vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires, l'État et la Ville de Paris accompagnent chaque année le financement de vos projets menés dans les quartiers populaires parisiens. Cette année, la signature de la prolongation du contrat de ville parisien jusqu'au 31 décembre 2022 a conduit à réaffirmer et à renforcer cet engagement.

Ce « protocole d'engagements réciproques et renforcés » tire les enseignements de la crise sanitaire, en renforçant notamment la priorité donnée à la santé, à la continuité éducative, à la lutte contre la précarité alimentaire et l'isolement des seniors. En outre, cet avenant au contrat de Ville introduit pour la première fois la transition écologique.

Comme l'année passée, dans le but de donner plus de lisibilité et d'efficacité à leur action commune, l'État et la Ville de Paris ont regroupé dans un calendrier unique les deux appels à projets Politique de la Ville et Ville Vie Vacances, que nous vous adressons conjointement. Ces deux appels à projets concourent en effet de manière complémentaire à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants présents dans les quartiers populaires.

La crise sanitaire inédite que nous traversons renforce d'autant le rôle primordial que jouent les associations de proximité dans les quartiers populaires. En effet, les inégalités économiques et sociales rencontrées par les populations de ces quartiers ont été exacerbées par le confinement.

En votre qualité d'associations présentes au quotidien dans ces quartiers parisiens, vous êtes, par les actions que vous menez et les projets que vous portez, les acteurs essentiels de l'accompagnement de ce besoin de lien social là où les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire seront sans doute les plus difficiles. Dans ce contexte, nous souhaitons que vous soyez particulièrement attentifs aux enjeux d'insertion sociale et professionnelle, d'accès à l'emploi, de continuité éducative et de lutte contre la fracture numérique.

Cette année à nouveau, l'appel à projets « Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République », lancé annuellement par la Ville de Paris depuis 2015, est intégré à l'appel à projets Politique de la Ville. Cette simplification permet de pérenniser le traitement de ces thématiques et de les articuler pleinement aux projets de chaque territoire.

Dans ce cadre, vos projets pourront donc intégrer les enjeux fondamentaux que sont la sensibilisation à la citoyenneté, à la laïcité et aux valeurs de la République, la lutte contre les discriminations et les préjugés

et l'éducation aux médias. La constitution et le maintien d'un dialogue serein entre les habitants, notamment les jeunes, et les institutions républicaines, feront aussi l'objet d'une attention particulière.

Pour l'État, les projets visant à mener des actions dans les domaines de l'emploi et de l'éducation continuent à constituer une priorité.

Plus globalement, les actions que vous proposerez dans le cadre de ces deux appels à projets devront répondre aux axes prioritaires définis par le contrat de ville parisien et prendre en compte le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Vos projets comporteront obligatoirement des indicateurs de résultat et d'impact qui permettront d'évaluer l'action menée. Les demandes de subventions adressées dans le cadre de ces appels à projets devront également systématiquement indiquer les co-financements perçus pour la réalisation d'actions passées ou sollicités pour l'année 2022. Ces axes et priorités sont précisés dans les fiches techniques des appels à projets joints.

Par ailleurs, l'ensemble des partenaires du contrat de ville ont souhaité intégrer dans les thématiques prioritaires de l'avenant de prorogation du contrat de Ville, l'adaptation au changement climatique, qui impacte plus fortement les populations des quartiers de la politique de la ville. Il s'agit d'organiser dès à présent la transition écologique dans ces quartiers, notamment au niveau alimentaire et à la lutte contre les pollutions.

Les mesures de simplification des démarches administratives des demandes de subventions, mises en œuvre en 2019, se verront reconduites cette année. De même, nous poursuivrons notre objectif de consolider les projets structurants des territoires, tout en permettant l'émergence de nouveaux projets et de nouveaux porteurs. Nous attirons votre attention sur le fait que l'avenant au contrat de ville expirant au 31 décembre 2022, aucune convention pluriannuelle d'objectifs ne pourra être signée avec l'État au cours de l'année 2022.

Enfin, alors que les Conseils Citoyens sont opérationnels et actifs dans chacun des huit arrondissements concernés, nous rappelons que la participation des habitants est un principe essentiel de la politique de la ville devant guider l'action de l'ensemble des porteurs de projets investis dans les quartiers populaires parisiens.

Les critères et les modalités de dépôt de vos dossiers de demande de subvention sont détaillés dans les documents joints. Les équipes de développement local et les délégués du Préfet sont à votre disposition pour vous accompagner dans la formalisation de votre projet ainsi que pour la procédure de dépôt de votre dossier. Des ateliers d'accompagnement au dépôt des demandes de subvention seront organisés dans le courant de la fin du mois de septembre et du début du mois d'octobre.

Nous attirons votre attention sur le fait que ces appels à projets seront ouverts à compter du 13 septembre et seront clos le 21 octobre prochain. Toute demande parvenue après cette date ne pourra être examinée par nos services.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**La préfète, directrice de cabinet du
préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris**



Magali CHARBONNEAU

**L'adjointe à la Maire de
Paris, chargée de la
Politique de la Ville**



Anne-Claire BOUX